

DP/628/PB  
MINISTERE DE LA DEFENSE  
DIRECTION CENTRALE DU GENIE  
SOUS-DIRECTION TRAVAUX

Section E.J.T.A.  
39, rue de Bellechasse - PARIS 7<sup>o</sup>  
Tél.(1)40.65.48.38  
Adresse postale :  
14, rue Saint-Dominique  
00450 ARMEES

NP

PARIS, le 11 JUIN 1990

N° 2435 /DEF/DCG/T/EJTA

Clt : 436

DECISION

O B J E T : Conception d'une porte anti-souffle pour abri à munitions des dépôts de munitions de l'armée de terre.

Vu les renseignements contenus dans le procès-verbal de la réunion du jury de proposition d'agrément d'une porte anti-souffle pour abri à munitions des dépôts de munitions de l'armée de terre qui s'est tenue au STBFT le 7 mai 1990.

Décide d'agréer la porte anti-souffle de la Société BAUMERT - 50, rue principale - 67150 SCHAEFFERSHEIM pour les marchés de fourniture de portes d'abris à munitions.

Notifiée pour exécution à :

Monsieur le Général,  
Directeur du Service technique  
des bâtiments, fortifications  
et travaux



Pour le Ministre de la défense  
et par délégation

Le Colonel VENARD

Sous-Directeur Travaux

à la Direction Centrale du Génie



Copies intérieures à :

- DCG/T/M
- DCG/T/T2
- DCG/T/EJTA

S. T. B. F. T.	
Arrivée N° 2202	
Le	12 JUIN 1990
Classement : NE	